



Conseil municipal
Jeudi 7 avril 2021 - 17 h
Salle foyer (protocole COVID)

Présents

Sébastien Marie - Pauline Lachiver-Kergoat - Marie Robail - Laurent Fontanier - Christelle L'Huriec - René Chever - Pascal Mogue rou - Jean-Yves Dantec - Thomas Gall - Aline Coat - Delphine Sauban - St phanie Morvan - Maeldan Corre

Absents excus s

Amandine Gourves et Baptiste Messenger (procuration   Ren  Chever)

1) Demande de subvention   l'Etat pour l'installation de la ligne de vie   l' glise .

Cela est indispensable pour la s curit . Op ration subventionn e   50% car le b timent est class . Cela revient   1236 euros pour la commune.. Demande de subvention vot e   l'unanimit .

2) Diagnostic Charpente/Menuiserie de la Chapelle Saint-Divy

Ce diagnostic est  galement subventionn e   50% gr ce   ce vote de demande de subvention : 12 voix pour et 3 abstentions. Cela   un co t pour la commune de 1560.60 euros. L'entreprise Le Berre effectue les travaux.

3) Demande de subvention au Conseil R gional pour la r novation du puits de la rue de la Lib ration par l'association Ploun'Patrimoine . : vot e   l'unanimit .

La ma trise d'ouvrage est octroy e   l'association qui fera la demande de subvention qui peut s' lever   60% Elle est   demander avant le 12 avril. Cela s'inscrit dans la revitalisation du Centre Bourg, sous le label des Communes du Patrimoine de Bretagne (CPRB).

4) Avenant aux March s travaux de r habilitation de l'ancienne Poste en p le culturel et associatif

Entreprise Ricou : suppl ment de 1020 euros HT pour ins rer le coffrage  lectrique et 696 euros HT pour une poutre en renfort.

Charpente et Bardage : 7968.96 euros HT pour l'entreprise La Renaissance

Menuiseries ext rieures : 381 euros HT entreprise Seite : traverse en bois c t  Sud et linteau   changer.

Menuiseries int rieures : entreprise Le M haut  1222.79 euros HT : pour faire une porte   galandage entre les 2 salles principales.

Plomberie : entreprise Le Page : 6 radiateurs pour 1188 euros HT.

Total de 12 376.72 euros HT.

Vote : 12 voix pour, 3 contre

La livraison du b timent aura lieu en juillet.

5) Demande de Subvention   la R gion Bretagne pour les travaux d'am nagement du centre-bourg vot e   l'unanimit .

CUP Pays de Morlaix : subvention provenant des Fonds Europ ens : 65 995 euros.

6) Modification des statuts du SIVU du Queffleuth et de la Penz 

Le SIVU a été installé en juillet 2020. Un nouveau président a été élu, et un nouvel exécutif, comme à chaque renouvellement de mandat. Le Nouveau président est Monsieur Laurent FONTANIER Adjoint au Maire à PLOUNEOUR-MENEZ. Une modification des statuts est proposée afin de valider l'installation du siège administratif du SIVU à la Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ. De ce fait, la trésorerie et la comptabilité du SIVU seront faites à Plounéour-Ménez à partir de janvier 2022. Approbation de la modification des statuts à l'unanimité.

7) Personnel :

- *modification du tableau des effectifs* : remplacement du Poste de Annick Quemener (titulaire) pour un poste de non titulaire

- *mise en place d'un régime d'astreinte pour les agents de services techniques* : 34.85 euros pour le samedi et 43.38 euros pour le dimanche en plus des indemnités d'intervention si besoin.

Vote de ce régime d'astreinte à l'unanimité

8) Compte administratif 2020.

Budget de fonctionnement : en raison, essentiellement de la crise sanitaire, les prévisions n'ont pas été réalisées d'où en dépenses un excédent de fonctionnement de 246 646.30 euros pour 919 986.74 euros de dépenses et en recettes un déficit de 25 844 euros pour 1 140 789 euros de recettes d'où un excédent de clôture de 220 802 euros. : budget voté par 12 voix pour et 3 abstentions

En investissement, les dépenses ont été de 533 436 euros pour des recettes de 720 845 euros soit un excédent de 187 409 euros. : budget voté par 12 voix pour et 3 abstentions

Lotissement du Duchel : budget annexe (à reporter car pas encore de travaux) : 12 voix pour et 3 abstentions.

9) Budget Primitif 2021

En fonctionnement, il s'équilibre à 1 085 475 €. En dépenses, le principal poste sont les charges de personnel pour 532 700 €. En recettes, les impôts et taxes pour 635 179 € représentent la plus grosse part. Il a été voté avec 12 voix pour et 3 abstentions.

En investissement le budget d'équilibre se monte à 2 662 266 €, montant le plus important voté à Plounéour. En dépenses, outre l'aménagement du centre bourg (1 904 528 euros) et la Poste (430 000), il compte l'étude pour la réhabilitation de la salle des sports pour 23 000 €, la réfection des locaux des services techniques pour 15 500 €, du matériel à l'école pour 13 000 €, les travaux sur la voirie communale pour 66 100 € (route du Penhoat sur 600 m, Pouleis, Kermazé et Pont du Drolarc'h), remboursement du capital emprunté pour 70 135 €.

En recette, en plus de l'emprunt, les subventions recherchées par la mandature précédente et l'équipe en place représentent respectivement 760 898 euros pour le centre-bourg et 158 454 euros pour la Poste. Ce budget a été voté également avec 12 voix pour et 3 abstentions.

Lotissement du Duchel : budget annexe 62 900 euros (à reporter car pas encore de travaux) : 12 voix pour et 3 abstentions.

10) Affectation du résultat

L'excédent de fonctionnement de 220 803,05 euros a été reporté : 50 662 euros ont été reportés dans les recettes du budget de fonctionnement 2021 et 170 141,05 euros ont été reportés en recettes d'investissement dans le budget primitif de 2021.

Cette affectation a été votée avec 12 voix pour et 3 abstentions.

11) Vote des taux de la fiscalité locale

Malgré ces sommes importantes votées, grâce à un budget sain, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts.

Ainsi les taux restent inchangés : 33,28% pour la taxe foncière bâtie (dont 15,97% pour le département donc 17,21% pour la commune) et 29,04% pour la taxe foncière non bâtie.

Rédigé par Aline COAT

Vérifié par Dominique ALLAIN

Validé par Sébastien MARIE Maire